

Image not found or type unknown



Abus de bien social ou pas ?

Par **Daniel83_old**, le **24/10/2007 à 18:12**

Bonjour,rnrnPeux t-on qualifier d'abus de bien social le fait pour un président du directoire d'une entreprise d'employer des prestataires d'une autre entreprise où il est actionnaire ?rnrnje remercie tous ceux qui auront la gentillesse d'essayer de m'apporter une réponse sur ce sujet.

Par **Jurigaby**, le **24/10/2007 à 23:01**

Bonjour.rnrnPas vraiment non sous reserve que cela ne soit pas fait contrairement aux interets de la société pour laquelle il est président.